

*Interpellation présentée par le député:
M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt : 22 février 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **Evolution des coûts hospitaliers aux HUG: incidences pour les assurés genevois**

En raison d'une rupture de négociations entre les caisses maladie et les HUG le Conseil d'Etat de Genève a fixé de manière arbitraire la valeur du point Tarmed. Cette décision a induit une forte hausse de sa valeur et par voie de conséquence une hausse des coûts des prestations hospitalières.

Cette décision est à mettre en parallèle avec la progression modeste de la subvention des HUG pour l'année 2007. A défaut de mesure de rationalisation, cette politique consiste finalement à reporter des charges sur les assurés, en particulier genevois. Le Conseil d'Etat de Genève n'a en effet pas, à ma connaissance, renégoциé les forfaits facturés aux assurés des autres cantons suisses.

Ma question au Conseil d'Etat est dès lors la suivante :

Quelle seront les conséquences pour l'assuré genevois de cette hausse de près de 10% de la valeur du point Tarmed genevois et où se situent sur ce point les HUG en comparaison du Tarmed intercantonal ?